



Sus scrofa et lex

Ce gibier, animal mythique, donne lieu à un droit spécifique qui est à la mesure de la place qu'il occupe dans la chasse française. En effet, le sanglier est au carrefour de tout l'arsenal juridique qui est en vigueur dans le droit cynégétique :

- un calendrier de chasse particulier,
- des modes de chasse diversifiés,
- des modes de gestion adaptés ...

« Le droit du sanglier » révèle la grande richesse des outils dont disposent les chasseurs pour exploiter cette bête de chasse sans oublier des régimes originaux pour ce qui a trait au classement comme nuisible, voire comme bête fauve.

Animal de passion, il arrive que le sanglier déchaîne la polémique sur le terrain des dégâts. Pour cela, des dispositions multiples existent qui doivent permettre la cohabitation de l'espèce avec les activités humaines.

Grand gibier de chasse, le sanglier est aussi un mets de choix et le droit n'ignore pas le volet gastronomique mais aussi hygiénique.

Enfin, il n'est pas inutile de souligner que le droit qui s'applique à la chasse du sanglier est un droit strictement français. Le fait est suffisamment rare pour être remarqué.

Maître Charles LAGIER - Avocat